

Critique de l'hôpital de la Grande-Rivière conçu par Desroches

Le 23 août 1771 - Poivre au ministre

Un document du Service Historique de la Défense, département Marine, à Brest. Ms.93, n°25

=====

Hôpital

N° 7

A l'Isle de France le 23 août 1771

Monseigneur,

Lorsque l'administration royale a pris possession des Isle de France et de Bourbon au nom du Roi, nous avons trouvé l'hôpital établi sur une pointe avancée au bord de la mer, sous le vent de la ville du Port-Louis.

Les bâtiments construits en pierres par M. de La Bourdonnais en étaient vastes et commodes. Toutes les dépendances en étaient bien distribuées, l'administration en était facile parce que tout était sous les yeux des administrateurs, et une bonne clôture facilitait les moyens d'y maintenir la meilleure police.

Pour les maladies qui demandaient un plus grand éloignement des bords de la mer, il y avait un vaste bâtiment en bois construit sur les bords de la Grande Rivière, à une lieue environ du Port-Louis. Ce bâtiment servait d'hôpital pour les convalescents et pour les scorbutiques en état de marcher.

La règle était parfaitement établie dans ces deux hôpitaux lorsque M. le Ch. Desroches est arrivé en juin 1769. Ce gouverneur général, excité par un sentiment louable d'humanité, et prévenu sans fondement que les scorbutiques ne guérissaient pas dans l'hôpital au Port-Louis, donna ordre subitement, en décembre de la même année, de transférer tous les malades quelconques à la Grande Rivière, tant à l'hôpital des convalescents, que sous un hangar servant de briqueterie, et dans un magasin en pierre que je venais de faire construire pour y entreposer les grains des habitants des quartiers voisins.

Depuis cette époque les dépenses du nouvel hôpital ont été considérables, les journées des malades ont augmenté. Les constructions des bâtiments en pierre et en bois occasionnent des frais énormes. Le terrain choisi pour établir ces constructions s'est trouvé tellement hérissé de rochers entassés les uns sur les autres, qu'il en a coûté autant pour les déblayer, faire jouer la mine et aplanir le terrain, qu'il en eut coûté pour la construction d'un hôpital entier dans un lieu plus favorable.

Cet hôpital éloigné d'une lieue du Port-Louis, est à une très grande distance de l'administration, pour pouvoir en être surveillé.

Il est placé défavorablement pour un temps de guerre, la Grande Rivière étant dans un lieu où il est à craindre que l'ennemi ne fasse son débarquement. Les bâtiments de l'hôpital n'étant protégés par aucune défense, serviraient bientôt de logement à l'ennemi débarqué.

Les bâtiments servant d'hôpital étant très éloignés les uns des autres, ne peuvent être renfermés par une clôture. Un grand chemin les sépare, les convalescents et même les malades jouissent trop de la facilité qu'ils ont d'arrêter dans ce chemin les fruits portés par les esclaves au marché public. Cette facilité a déjà donné la mort à plusieurs et retardé la guérison de tous.

Dans un lieu qui n'est pas fermé et qui ne peut l'être de longtemps, les pertes, les déprédations sont considérables et l'on ne peut les empêcher.

Les transports journaliers des vivres nécessaires aux malades détournent beaucoup des autres travaux. Ils sont même impossibles dans les jours de débordement et d'ouragan, parce que l'hôpital étant placé au-delà de la Grande Rivière, le débordement de ses eaux lui coupe alors toute communication avec le Port-Louis.

Le transport des malades y est long et fatigant. Le placement d'un hôpital général dans un lieu si éloigné a nécessité l'établissement d'un autre hôpital d'entrepôt dans la ville du Port-Louis, pour les accidents subits et imprévus, ce qui forme un autre objet de dépense.

D'autres abus occasionnés par l'éloignement de l'hôpital général, ont nécessité d'en former un troisième dans l'enceinte projetée du port, tant pour les ouvriers blancs que pour les esclaves du Roi attachés au service de la marine. Ces hôpitaux séparés exigent de nouveaux frais de régisseurs et d'officiers de santé, le tout ne peut être surveillé convenablement.

Ce qui me peine le plus, Monseigneur, dans la dépense qui se fait à l'hôpital, c'est que cette dépense se fait sans forme et sans règle : que MM. les ingénieurs ni personne du métier ne sont consultés pour les constructions ; que la direction des bâtiments est livrée à un chirurgien aide-major qui a toute la confiance de M. le Gouverneur et qui n'a aucune intelligence dans cette partie. Tous les bâtiments construits jusqu'à ce jour ne paraissent point placés pour former un ensemble. Le Roi a déjà dépensé plus de cent mille écus, l'on en dépensera encore beaucoup plus, et je crains fort qu'après toutes ces dépenses énormes nous n'ayons pas même un hôpital passable.

Au reste, Monseigneur, je n'ai point été le maître de m'opposer à cette opération qui m'a toujours paru peu réfléchie. J'ai respecté les intentions de M. le Ch. Desroches. Ses instructions, les ordres de M. le Duc de Praslin, et plus encore ma position le rendaient maître absolu dans toutes les parties. M. le Ch. Desroches a certainement cru bien faire.

Lorsqu'il fut question de transférer l'hôpital général à la Grande Rivière, je proposai à M. le Général de suspendre cette translation, de consulter messieurs les ingénieurs, d'arrêter avec eux un plan, de l'exécuter dans un lieu convenable, sous le vent de la ville, à sa portée et à celle du port, lieu désigné par M. de La Bourdonnais lui-même et par tous les gouverneurs qui lui avaient succédé, sur une petite hauteur, vis-à-vis l'ancien parc des tortues, dans l'endroit où passe le canal qui amène les eaux de la Grande Rivière au Port-Louis. Je désirais que, jusqu'à ce que le nouvel hôpital fut construit, on ne changeât rien à l'ancien. Si cet avis avait été suivi, nous aurions aujourd'hui un fort bel hôpital, et il aurait coûté beaucoup moins que les constructions informes qui se voient sur les bords de la Grande Rivière et qui ne sont encore que le commencement d'une grande dépense mal placée, mais mes représentations ont été inutiles.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France, le 23 août 1771

* * *